

# DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Carrière de gypse de Vaujours - Guisy  
sur les communes de Vaujours et de Coubron en Seine-Saint-Denis (93)



**ÉTUDE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LE SAGE**

## GESTION DES PLUIES COURANTES DE LA CARRIÈRE

La présente note a pour objectif de démontrer la compatibilité à l'article n°1 du SAGE CEVM (Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA ou ICPE dirigés vers les eaux douces superficielles).

### ÉTUDE DU RUISSELLEMENT DANS LA CARRIÈRE

Le sous-bassin versant correspondant à l'exploitation de la carrière a été déterminé pour deux phases d'avancement de l'exploitation. Il s'agit des phases à T0+5 ans et T0+12 ans. La surface de ce sous-bassin versant croît au fur et à mesure tout en faisant évoluer la nature des terrains concernés en intégrant des zones en extraction mais également des secteurs en remblais et des secteurs végétalisés et boisés. La configuration à T0+12 ans est la situation la plus défavorable (sous-bassin versant le plus étendu). Les surfaces du sous-bassin versant de la fosse sont précisées dans le tableau ci-après.

Phase	Surface du sous-bassin versant de la fosse
T0+5 ans	20,5 ha
T0+12 ans	27,7 ha

En fonction de l'occupation des sols (terrains naturels et remis en état, fosse et talus, et plan d'eau), un coefficient de ruissellement est appliqué. Pour la présente étude, il est considéré que sur les espaces naturels et remis en état, les eaux d'une pluie de 10 mm s'infiltreront directement sans ruisseler. Pour la fosse et les talus un coefficient de ruissellement de 0,5 est pris en compte. Cela permet de définir la surface active pour chacune des phases et de déterminer le volume arrivant dans le bassin en fond de fouille. La surface active et le volume récupéré en fond de fouille sont présentés dans le tableau suivant :

	Coefficient appliqué pour une pluie de 10 mm	Phase T0+5ans	Phase T0+12 ans
Terrains naturels ou remis en état	0	3,5 ha	6,4 ha
Plan d'eau	1	0,3 ha	0,3 ha
Fosse et talus	0,5	16,7 ha	21,0 ha
<b>Surface active</b>		8,65 ha	10,80 ha
<b>Volume tombé sur le sous-bassin versant</b>		2 050 m <sup>3</sup>	2 770 m <sup>3</sup>
<b>Volume récupéré en fond de fouille (pluie de 10 mm)</b>		<b>865 m<sup>3</sup></b>	<b>1 080 m<sup>3</sup></b>

**Environ 50 % des eaux d'une pluie inférieure à 10 mm sont directement gérés par infiltration au droit du site. Les autres 50 % sont récupérées en point bas dans le bassin en fond de fouille.**

**Le bassin en fond de fouille (d'une capacité d'environ 10 000 m<sup>3</sup>) est à même de recevoir les volumes d'une pluie de 10 mm (variant entre 850 et 1 100 m<sup>3</sup> en fonction de l'avancement de l'exploitation).**

### UTILISATION DES EAUX STOCKÉES EN FOND DE FUILLE

Dans un souci d'utilisation économe et durable de la ressource en eau, les eaux stockées en fond de fouille seront pompées soit :

- pour l'arrosage des pistes ;
- pour remplir le laveur de roues en sortie de site ;
- pour l'arrosage des plantations dans le cadre de la remise en état coordonnée.

Il est estimé qu'environ 15 000 m<sup>3</sup> à 24 000 m<sup>3</sup> peuvent être pompés annuellement pour l'arrosage des pistes.

A titre indicatif, sur la carrière voisine de Le Pin-Villeparisis, il est utilisé entre 300 et 400 m<sup>3</sup>/jour pour l'arrosage des pistes et pendant une période 50 à 60 jours par an.

Ce volume sera d'ailleurs complété par celui lié au remplissage du laveur de roues et à l'arrosage des plantations.

Le phénomène d'évaporation est un phénomène très variable selon la période de l'année et le moment de la journée. Il est cependant difficile de quantifier les volumes soustraits.

**Cela permet de gérer in situ le volume des eaux des pluies inférieures à 10 mm.**

### GESTION DES EAUX DANS LE CADRE D'UNE PLUIE SUPÉRIEURE À 10 MM

En cas d'événements pluvieux importants, les eaux seront décantées en fond de fouille et pourront ensuite être pompées vers le bassin du rond point.

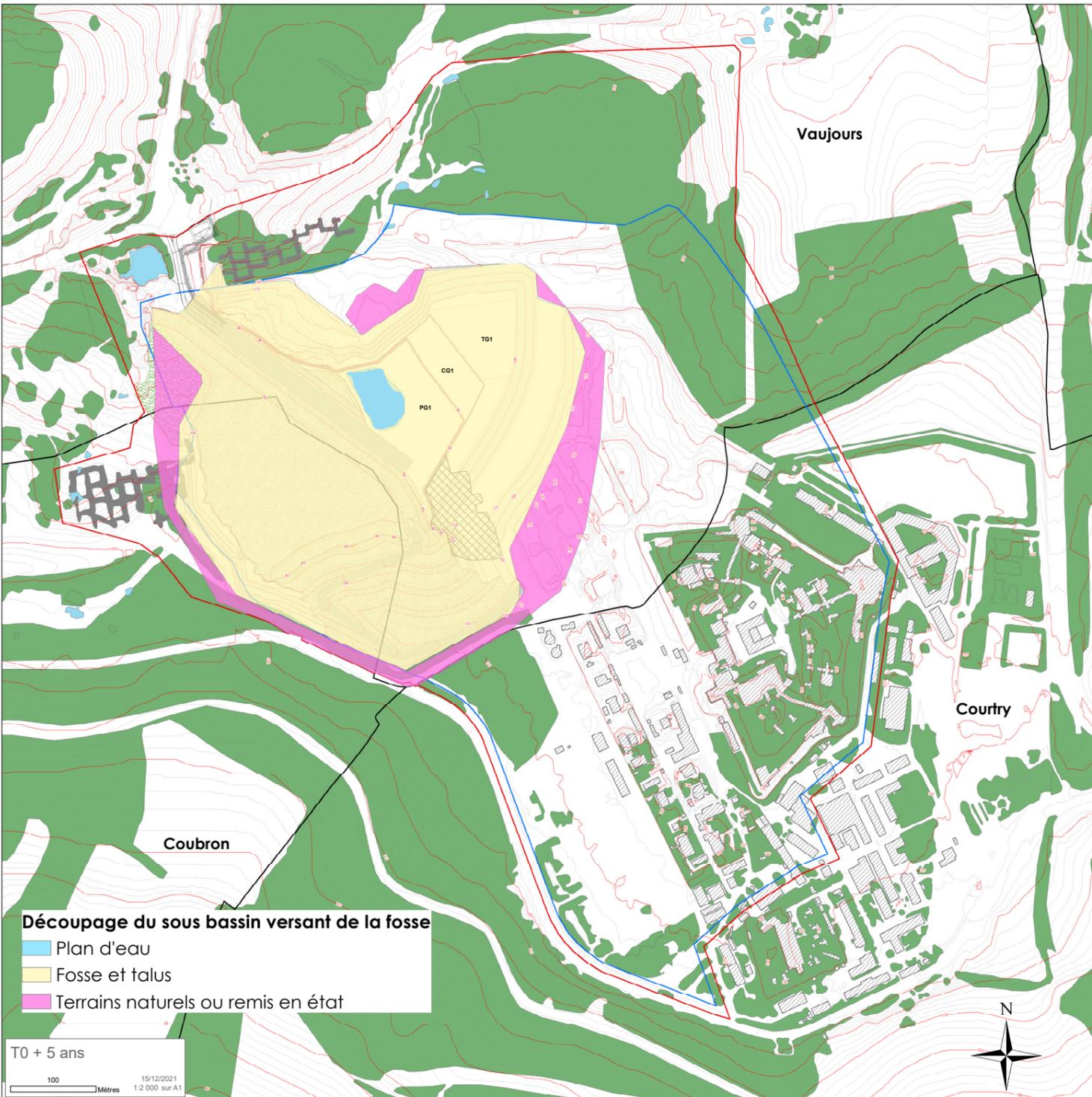


FIGURE 1 : Sous bassin versant de la fosse à T0+5 ans

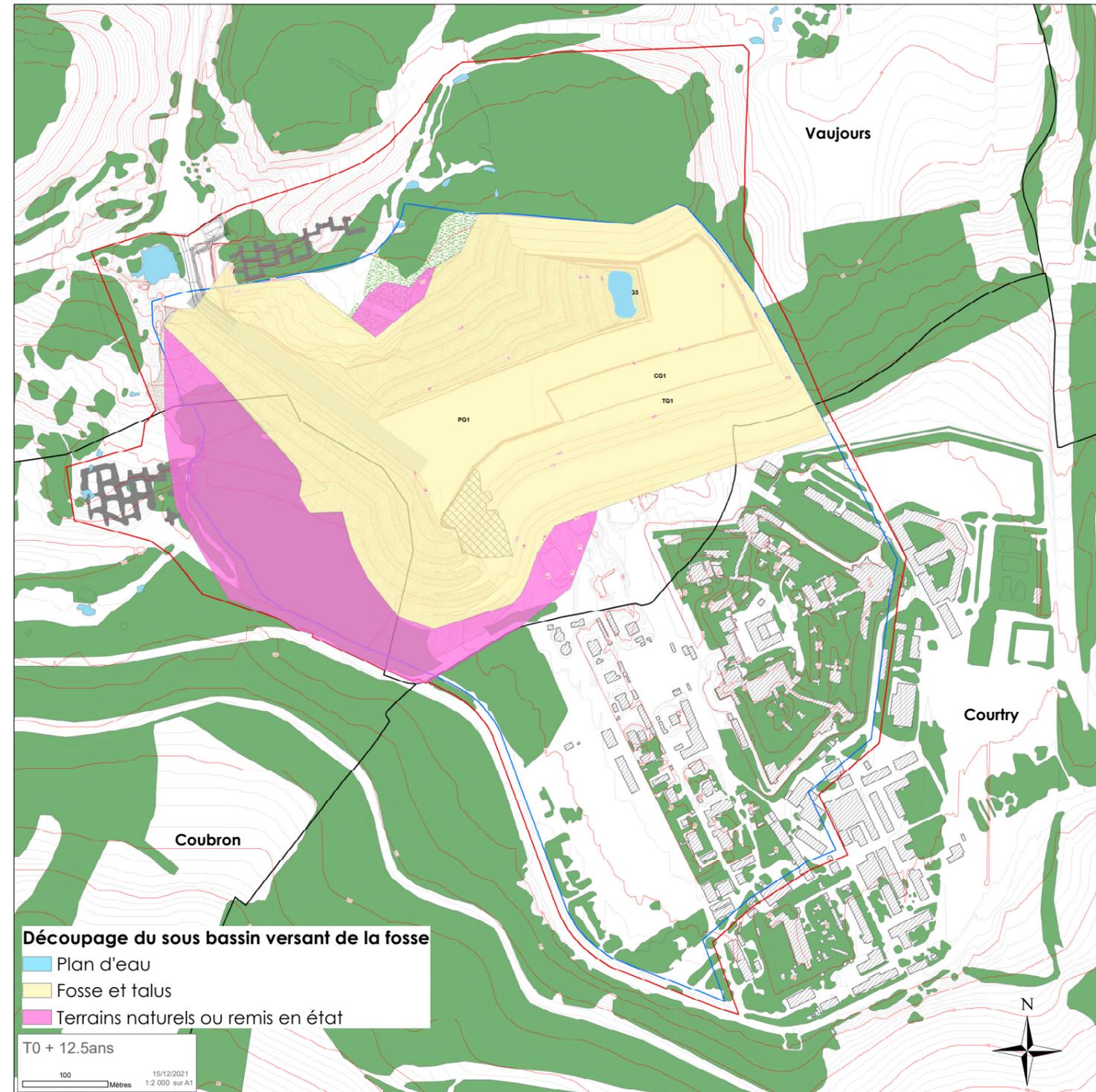


FIGURE 2 : Sous bassin versant de la fosse à T0+12,5 ans

## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

### SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE-MER

Le périmètre de la présente demande est en grande partie implanté dans le territoire du SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer (il concerne la commune de Vaujours et celle de Coubron).

Le 28 janvier 2020, le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer a été adopté par arrêté interpréfectoral.

Les règles nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE sont les suivantes :

- ➔ **Article n°1** : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA ou ICPE dirigés vers les eaux douces superficielles ;
- ➔ **Article n°2** : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers les eaux douces superficielles des cours d'eau, pour les aménagements d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha ;
- ➔ **Article n°3** : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides par les IOTA et les ICPE ;
- ➔ **Article n°4** : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs ;
- ➔ **Article n°5** : Préserver le lit mineur des cours d'eau ;
- ➔ **Article n°6** : Préserver les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau.

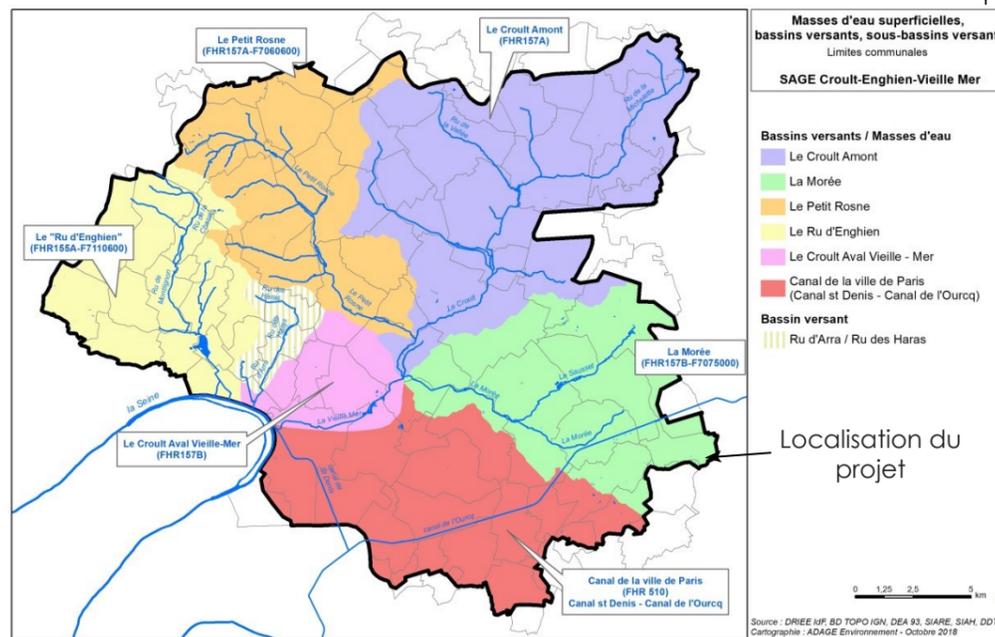


FIGURE 3 : Périmètre du SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer

## ÉTUDE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LE SAGE

Article	Justification de la compatibilité ou dérogation
Article n°1 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA ou ICPE dirigés vers les eaux douces superficielles	<p><i>En synthèse :</i></p> <p><b>Durant la phase d'exploitation de la carrière, il est estimé que 50 % des eaux de pluie inférieures à 10 mm sont gérés par infiltration.</b> Les autres 50 % sont collectés en fond de fouille.</p> <p>Les eaux stockées en fond de fouille seront utilisées pour l'arrosage des pistes, pour remplir le laveur de roues en sortie de site et pour l'arrosage des plantations liées à la remise en état du site.</p> <p><b>Cela permet de gérer in situ le volume des eaux de pluie inférieures à 10 mm.</b></p> <p><b>Dans le cadre de la remise en état, il est privilégié l'infiltration des pluies courantes de l'ordre de 10 mm au niveau de fossés et bassins sur les secteurs remblayés. Le réaménagement prévu permet ainsi de gérer les eaux pluviales en utilisant les capacités d'évaporation et d'infiltration du sol remis en place, sans rejet pour des petites pluies courantes.</b></p> <p><b>L'article 1 sera donc respecté dans le cadre de l'exploitation de la carrière et après sa remise en état.</b></p>

## INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET

L'Île-de-France recèle en son sol des matières premières importantes et variées (substances minières et matériaux de carrières).

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) a été approuvé le 27 décembre 2013. Un des objectifs prévoit de « garantir un approvisionnement régional et/ou inter régional en matériaux ». Ainsi « l'accès aux gisements de matériaux minéraux régionaux naturels doit être préservé, en particulier au niveau de bassins de gisements considérés comme stratégiques selon trois niveaux d'enjeu ». Parmi ces gisements, **les réserves de gypse de la butte de l'Aulnay sont classées « d'enjeu national et européen ».**

Les orientations sont ainsi définies :

- ➔ ne pas augmenter la dépendance régionale en granulats et assurer à long terme les besoins en minéraux industriels nécessaires à l'économie régionale et nationale ;
- ➔ les gisements identifiés dans les bassins d'exploitation d'enjeu régional sont considérés comme stratégiques : (...) buttes de l'Aulnay, de Montmorency et de Cormeilles, monts de la Goëlle., (...)
- ➔ favoriser une exploitation des ressources exemplaires de grande qualité environnementale, placée dans une démarche intégrée d'aménagement du territoire ;
- ➔ le réaménagement des carrières doit être appréhendé dans le cadre d'approches territoriales globales, dépassant l'échelle de chaque site d'exploitation, en particulier dans les bassins d'exploitation d'enjeu régional où se concentrent les activités extractives ;
- ➔ gérer rationnellement les ressources, promouvoir les matériaux de substitution et de recyclage ;
- ➔ compléter, à long terme, l'approvisionnement en matériaux grâce à une approche interrégionale concertée, dans les meilleures conditions environnementales.

Cette approche est fondée sur la nécessité d'assurer au secteur économique du bâtiment une production de gypse nationale dans le respect de l'environnement.

Le Schéma Régional de Carrières pour l'Île-de-France est en cours d'élaboration. Il permettra également de rappeler les substances minérales d'intérêt national et d'appréhender les grands enjeux en termes d'approvisionnement de la région en matériaux de construction.

### Localisation du gisement

Situé à 15 km au Nord-Est de Paris dans la boucle de la Marne le gisement géologique concerné couvre une superficie de 3 600 hectares. Son périmètre se superpose à celui de la butte témoin de l'Aulnay qui a préservé de l'érosion les ressources en gypse aujourd'hui disponibles dans son sous-sol.

Dans la partie Ouest de la butte de l'Aulnay, située en Seine-Saint-Denis, la majeure partie des ressources en gypse a été soit partiellement exploitée soit stérilisée par l'urbanisation (Clichy s/Bois, Gagny, Le Raincy, Livry- Gargan et Montfermeil). Depuis plusieurs décennies les exploitations de gypse sur les communes de Coubron, Clichy s/Bois, Livry-Gargan et Vaujours assurent successivement une partie de l'approvisionnement nécessaire au complexe industriel plâtrier de Vaujours. Il ne subsiste en Seine-Saint-Denis que quelques gisements de gypse, la plupart inscrits dans des périmètres d'autorisation en fin d'exploitation.

Un îlot d'environ 50 hectares a été préservé dans la partie centrale de la butte de l'Aulnay, à cheval sur les deux départements de Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, correspondant aux anciennes activités du CEA sur le site du Fort de Vaujours. Ce gisement est à nouveau valorisable suite à l'arrêt des activités du CEA et les ressources en gypse correspondantes doivent être optimisées en permettant une exploitation à ciel ouvert.

Dans la partie Est de la butte de l'Aulnay, située en Seine-et-Marne, les ressources en gypse sont actuellement exploitées sur les communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé, et permettent l'approvisionnement en gypse des deux complexes industriels de Vaujours (Placoplatre) et de Le Pin (Siniat). Au-delà des gisements en cours d'exploitation les ressources en gypse disponibles sous la butte de l'Aulnay se poursuivent vers l'Est sur les communes de Villevaudé, Claye-Souilly, Annet-sur-Marne, Carnetin, Pomponne, Thoirny, et Dampmart.

Aujourd'hui, la surface totale du gisement de gypse sur laquelle des exploitations sont encore envisageables au-delà des exploitations en cours représente moins de 30 % des ressources géologiques. Cela concerne une superficie d'environ 1000 hectares correspondant principalement à des espaces, boisés ou agricoles, préservés par les acquisitions foncières réalisées de longue date par les exploitants de gypse. Il convient donc de permettre l'accès optimal à ces ressources gypsifères.

### Intérêt général au regard de l'intérêt économique

Les gîtes du bassin parisien, d'âge tertiaire, sont les meilleurs gisements français tant en quantité qu'en qualité et de ce fait sont les plus exploités. Ils fournissent plus des deux tiers de la production nationale et se situent au plus près du bassin de consommation important que constituent Paris et sa banlieue.

Toutefois les réserves importantes qui les constituent sont en grande majorité stérilisées par l'urbanisation de l'agglomération parisienne, les infrastructures et les contraintes réglementaires. **Le gypse est indispensable au secteur du BTP** et a pour cela été reconnu d'importance nationale par le SDRIF.

Le gypse, produit naturel, est un matériau de première nécessité constituant le plâtre. Il est également utilisé de manière importante pour l'élaboration des ciments. En moindres proportions le gypse est aussi utilisé dans des applications diverses pour l'agriculture, le traitement des eaux et la fabrication du verre.

Le gypse produit en Région Parisienne alimente de nombreux sites industriels de transformation :

- ➔ Les usines plâtrières situées à proximité des carrières sur les communes de Le Pin (77), Saint-Souplet (77), Vaujours (93) et Cormeilles-en-Parisis (95) ;
- ➔ Les usines plâtrières éloignées des carrières en activité, sur les communes de Monthyon (77), Auneuil (60), Ribecourt (60), Mériel (95) et Soisy-sous-Montmorency (95) ;
- ➔ Les cimenteries de Ranville (14), Beffes (18), Villiers-au-Boin (37), Couvrot (51), Frangey (89), Saint-Pierre-la-Cour (53), Rombas (57), Dannes (62), Lumbres (62), Le Havre (76), Gargenville (78), Airvault (79), Gaurin en Belgique ;
- ➔ L'industrie chimique à Le Grand-Quevilly (76).

La production nationale de gypse est de l'ordre de 4 millions de tonnes/an assurant l'indépendance nationale. La région Île-de-France produit à elle seule environ 60% de la production nationale à partir d'un gypse de très grande pureté. L'usine de Vaujours produit à elle seule le quart de la production nationale.

#### 1. Extraction

L'extraction du gypse met en œuvre différentes techniques permettant une récupération optimale de la ressource. On trouve en région parisienne 3 masses exploitables (bancs) de gypse, résultant des dépôts sédimentaires géologiques. La qualité du gypse est caractérisée par la pureté et la nature des impuretés présentes. Cette qualité est assez variable au sein de ces 3 masses. Aussi dans le souci d'une récupération optimale, une gestion différenciée des bancs de gypse et des qualités est réalisée en fonction des produits à fabriquer ou pour limiter les variations trop importantes des caractéristiques de la matière lors de sa mise en œuvre dans les usines.

## 2. Ciment

Une partie du gypse extrait est concassée puis vendue directement pour les applications en cimenterie. Cette part représente en France environ 15% du gypse extrait. Les cimenteries utilisent 3 à 5% de gypse qui est directement mélangé au clinker pour jouer le rôle de régulateur de prise. La consommation de gypse pour cette application représente environ 700 000 tonnes par an. Sans gypse, il n'est donc pas possible de fabriquer du ciment ni du béton.

## 3. Agriculture

Une autre utilisation directe du gypse concerne l'amendement agricole. Le gypse, en raison de sa composition chimique de sulfate hydraté de calcium naturel ( $\text{CaSO}_4 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$ ), contient 22% de calcium et 18% de soufre, en moyenne. Ce sont deux éléments nutritifs essentiels aux plantes, que l'on qualifie de secondaires par rapport aux éléments majeurs, soit l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K). Ils sont tout aussi essentiels que ces derniers, mais s'y retrouvent en moins grande quantité.

Le gypse agricole fournit une source de calcium et de soufre, plus particulièrement aux tomates, pommes de terre, clématites, rhododendrons et lilas ; le gypse agricole peut aider à rendre le sol plus poreux. Une application à l'automne de gypse agricole, aux endroits où la neige et la glace s'accumulent, peut réduire les dommages causés à la pelouse par le sel ; Une application complète de gypse agricole accroîtra le contenu en nutriments de n'importe quel type de sol. La consommation française de gypse agricole est d'environ 250 000 tonnes par an.

## 4. Produits à base de plâtre

Environ 80% du gypse français est transformé pour réaliser des produits à base de plâtre. Le plâtre est obtenu par cuisson du gypse qui permet d'enlever une partie de l'eau cristalline. Lorsque l'on mélange du plâtre et de l'eau, on reconstitue en réalité du gypse (réhydratation du sulfate de calcium). Cette réaction réversible à l'infini donne des propriétés intéressantes de recyclage évoquées plus haut.

Les processus de fabrication sont décrits sommairement ci-après :

- le gypse une fois extrait et concassé est transporté vers les usines de transformation ;
- un second concassage éventuel permet de réduire la dimension des grains de gypse ;
- une cuisson dans des fours dédiés permet la transformation du gypse en plâtre ;
- le plâtre est ensuite broyé à une granulométrie adaptée pour fabriquer les différents produits :
  - plâtres traditionnels ou allégés en sacs ou en vrac ;
  - plaques de plâtre ;
  - carreaux de plâtres ;
  - enduits de joints ou de lissage ;
  - mortiers adhésifs ;
  - plâtres de moulage.

## 5. Consommation des produits à base de plâtre :

La transformation du gypse en produits à base de plâtre (plaques, plâtres, etc.) est ainsi étroitement liée à l'activité du BTP. La consommation moyenne nationale et régionale de gypse pour ces applications est d'environ 70 kg/an/habitant.

La disparition des métiers manuels et les performances des plaques de plâtres ont depuis plus de vingt-ans induit un déclin continu des consommations de plâtres traditionnels au profit de la plaque de plâtre. Le métier de plâtrier tend à disparaître car considéré comme difficile et n'offrant plus la productivité suffisante pour réaliser les chantiers de construction ou de rénovation dans des délais et coûts acceptables. Il existe néanmoins une demande qui reste importante dans certaines régions françaises (Ouest, Sud-Est notamment) qui préserve cette technique pour des habitats traditionnels.

La plaque de plâtre s'est en revanche développée fortement depuis la seconde guerre mondiale. Les premières plaques françaises ont été fabriquées en 1948 sur le site de Vaujours avec un gypse de grande qualité, reconnu dans le monde entier sous la terminologie de **Plâtre de Paris (Plaster of Paris)**.

Les plaques apportent une grande efficacité pour finaliser les aménagements intérieurs, nécessitent moins d'expertise technique que le plâtre et sont utilisables par le plus grand nombre, professionnels et bricoleurs. Plus ergonomiques dans leur mise en œuvre, elles intègrent aujourd'hui des fonctions nouvelles ou améliorées telles que notamment :

- une amélioration de la durée de résistance au feu, en cas d'incendie ;
- la possibilité de réduire les nuisances sonores grâce à des propriétés accrues d'absorption acoustique ;
- l'assainissement de l'intérieur de la maison par l'absorption et la destruction des formaldéhydes émanant des équipements de la maison (meubles, tissus). Au moins 70% des produits sont ainsi captés et détruits par ces nouveaux produits développés depuis quelques années.

La recherche et développement reste très active dans le domaine des nouveaux produits à base de plâtre, visant à continuellement améliorer l'aménagement intérieur des bâtiments et des maisons. Les produits à base de plâtre et en particulier les plaques sont destinés à plusieurs types de chantiers :

- Construction de logements individuels neufs ;
- Construction de logements collectifs neufs ;
- Construction de bâtiments non résidentiels : locaux commerciaux, bureaux, centre d'affaires, centres commerciaux, cinémas, bâtiments à vocation administrative, etc. ;
- Rénovation de logements (individuels ou collectifs) ;
- Rénovation des bâtiments non résidentiels.

On estime sur la base des permis de construire et des mises en chantier que la construction ou la rénovation de logements résidentiels individuels ou collectifs atteint un point bas en 2015 avec environ 340 000 logements. La construction ou la rénovation de bâtiments non résidentiels (de tailles très diverses) s'évalue à environ 17 000 bâtiments.

La consommation française de plaques de plâtre s'élève ainsi à environ **255 millions de mètres carré par an ce qui représente environ 4 m<sup>2</sup>/habitant/an**. Pour information, le ratio aux Etats Unis est de 10 m<sup>2</sup>/habitant/an. La demande en plaques de plâtre après une croissance régulière de 3 à 5 %, a été affectée par la crise de 2009. Néanmoins, la demande reste élevée malgré la baisse significative des mises en chantier ces dernières années, alors que l'accès à la ressource devient de plus en plus difficile.

## 6. Loi sur la transition énergétique :

Il est à noter que les plaques de plâtre permettent, par l'association notamment avec de la laine de verre ou du polystyrène expansé, de contribuer efficacement et rapidement à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015 indique que le secteur du bâtiment représentait 44 % de la consommation énergétique de la France en 2012. Il est le plus important consommateur d'énergie et constitue un gisement majeur d'efficacité énergétique. 123 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sont émises par an par le bâtiment. Le groupe Saint-gobain et le SNIP ont signé cet engagement. L'objectif de la loi dans ce domaine est de mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois.

Pour cela, il est nécessaire d'accélérer la rénovation énergétique des logements. Un objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an a été fixé, avec une priorité au traitement de la précarité énergétique. Il faut également renforcer les performances énergétiques des nouvelles constructions : tous les bâtiments devront être au standard « bâtiment basse consommation » (BBC) en 2050. Il est attendu que ces nouvelles dispositions créeront 75 000 emplois, grâce aux travaux engagés.

La plaque de plâtre est la solution la plus efficace pour mener tous ces chantiers de rénovation dans les délais et à des coûts limités. On peut s'attendre ainsi à un effet bénéfique de cette loi sur les volumes de production dans les années à venir.

## 7. Consommation en région Parisienne

Les produits à base de plâtre issus des usines de la région Parisienne alimentent un marché environnant d'environ vingt millions d'habitants. On peut estimer que ce marché servi par les usines franciliennes représente **environ 40 % des besoins français**.

Les produits ne sont d'ailleurs pas exclusivement destinés à l'Île-de-France, même si l'essentiel de la production reste dans la région.

On peut ainsi estimer que le gypse extrait des carrières de la région parisienne permet de fabriquer et livrer actuellement environ :

- ➔ 120 millions de mètres carré de plaques de plâtre par an (soit l'équivalent d'environ 400 000 logements neufs) et plus de 500 000 tonnes de plâtre de bâtiment ou produits à base de plâtre (enduits, colles, mortiers, etc.) par an ;
- ➔ 2 millions de mètres carré de carreaux de plâtres.

## 8. Transports

L'industrie plâtrière en Île-de-France se situe au cœur du marché et présente un **bilan environnemental global remarquable** :

- ➔ Le bilan carbone de l'exploitation du gypse de la région parisienne est très bon grâce à la disponibilité de la matière à proximité du marché principal de la consommation française. Ainsi le transport de la matière vers les usines de transformation est minimal ;
- ➔ Après transformation dans les usines de l'Île de France, les produits sont livrés aux clients avec des distances de transport réduites. Une grande partie des livraisons se fait directement sur les chantiers limitant ainsi les trajets en camion et les reprises de charge ;
- ➔ Par ailleurs, cette proximité entre les usines et les clients a été accompagnée par des progrès remarquables pour limiter le nombre de camions. Grâce à des taux de remplissage des camions dépassant régulièrement les 90 %, l'impact favorable sur la baisse des transports est amplifié.

## 9. Emploi direct et indirect :

L'activité du gypse extrait en région parisienne fait travailler une dizaine de sites industriels de transformation et fournit une douzaine de sites utilisant le gypse comme matière première (cimenteries). **Les emplois directs associés sont évalués à 2 000 personnes environ et les emplois indirects à 10 000 personnes.**

Les artisans ou professionnels utilisant les produits à base de plâtres en région parisienne représentent environ 40 000 entreprises.

## 10. Acteurs et concurrence

Grâce aux atouts de l'Île de France (gisement de bonne qualité, exploitation industrielle depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, proximité des clients) les importations de plâtres ou de plaques de plâtres restent limitées aujourd'hui. Néanmoins la crise de 2009 a provoqué l'arrivée sur le marché français en général et Francilien en particulier, des producteurs européens (Italie, Espagne, Belgique, Allemagne) en recherche de prise de marché pour faire tourner leurs usines, rendant le paysage concurrentiel encore plus tendu.

Une défaillance de fournitures sur le marché de la région parisienne par les usines franciliennes, au-delà des conséquences sociales évidentes, provoquerait immédiatement une substitution par des importations massives d'autres pays européens.

## 11. Préserver la ressource pour l'avenir

Les exploitants de carrières de gypse, principalement les producteurs de produits à base de plâtre, ont depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, et parfois avant, continuellement et progressivement acquis les terrains permettant de maintenir des réserves de long terme pour les générations successives.

**Il est évident que les activités industrielles d'aujourd'hui ne sont possibles que grâce à la gestion prévoyante de la ressource par les générations passées.**

Ainsi les projets d'ouverture de carrière permettent non seulement de répondre à un besoin à court ou moyen terme (vingt à trente ans) mais aussi de projeter une activité économique au-delà de trente ans par l'élaboration de scénarios de continuité de l'activité.

L'urbanisation et l'accroissement continu des obligations à satisfaire pour l'ouverture d'une carrière ont condamné en Île de France plus de 80% des réserves de gypse. Les obligations réglementaires et la technologie actuelle ne permettent pas d'envisager de pouvoir un jour récupérer ce gypse neutralisé. Aussi l'accès encore possible à certains gisements doit-il être garanti pour pérenniser les activités liées aux produits à base de plâtre pour ne pas priver les futures générations de cette matière première.

**L'extraction exhaustive du gypse naturel est donc indispensable pour assurer l'approvisionnement des usines plâtrières et des cimenteries qui alimentent le secteur du BTP. L'ensemble des ventes au départ des usines utilisant le gypse extrait en l'Île de France peut être estimé à plus de 500 millions d'euros par an.**

### Intérêt du gisement de la butte de l'Aulnay

Les ressources en gypse de l'Île-de-France sont importantes mais la majeure partie de ces ressources a été stérilisée sous la pression de l'urbanisation, des contraintes réglementaires et par les grandes infrastructures.

L'Île-de-France contient néanmoins 68 % des réserves nationales de gypse et **le SDRIF approuvé en décembre 2013, classe les réserves de gypse de la butte de l'Aulnay comme ressource d'enjeu national et européen.**

La Seine-et-Marne représente aujourd'hui plus du quart de la production nationale de gypse avec une production annuelle d'environ 1,4 million de tonnes. C'est également le département d'Île-de-France où sont situées les principales ressources en gypse encore exploitables.

La butte de l'Aulnay, avec une production annuelle de 1,2 million de tonnes en Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis, représente près de 25 % de la production nationale de gypse et alimente les sites industriels de Placoplatre à Vaujours et de Siniat au Pin.

Le site industriel Placoplatre de Vaujours produit 62 millions de m<sup>2</sup> de plaques de plâtre et 300 000 tonnes de plâtre en sacs ou vrac. Avec 400 produits différents, il compte 40 000 entreprises utilisatrices de produits fabriqués. Il emploie directement 400 personnes et génère 3 000 emplois indirects. Les investissements depuis 10 ans représentent 300 millions d'euros. Le centre de formation aux techniques du Plâtre et de l'Isolation implanté sur le site, avec une capacité d'accueil supérieure à 1 500 stagiaires/an, assure 6 300 heures de formation par an. Le site abrite également le centre de Recherche et Développement du groupe en France, avec 30 ingénieurs et experts et 500 m<sup>2</sup> de laboratoires, 50 brevets ces 10 dernières années avec un budget d'environ 60 millions d'euros sur cette période. Enfin, le site génère 5,4 millions d'euros par an de taxes locales.

219 salariés de Placoplatre résident en Seine-et-Marne. L'usine et la carrière travaillent avec 52 sous-traitants et PME prestataires de services de Seine-et-Marne avec un chiffre d'affaires de 5,2 millions d'euros par an.

Le gisement de la butte de l'Aulnay reconnu exploitable couvre une superficie de 1 780 hectares dont 800 hectares sont déjà exploités ou en cours d'exploitation. Il reste donc sur la butte de l'Aulnay, à l'Est de l'autoroute A 104, moins de 1000 hectares de ressources potentiellement exploitables, situées à proximité immédiate des sites industriels de Le Pin et de Vaujours.

Afin de satisfaire la demande soutenue de produits à base de plâtre par l'industrie de la construction, l'augmentation des capacités de production des sites industriels est indispensable ; en particulier un très important programme d'investissements a été mené sur le site de Vaujours.

Par ailleurs, les dernières réserves de gypse autorisées en Seine-Saint-Denis sont en cours d'exploitation et seront totalement épuisées dans une dizaine d'années.

**L'exploitation des ressources en gypse de la butte de l'Aulnay en Seine-et-Marne est donc indispensable pour garantir l'approvisionnement pour les prochaines décennies des sites industriels de Le Pin et de Vaujours afin de pérenniser leurs activités et les retombées économiques locales et régionales. Cette garantie d'accès à des ressources pour le moyen terme est également nécessaire pour justifier les importants investissements nécessaires à la modernisation de ces sites industriels et une meilleure intégration dans leur environnement.**



**Siège social**

40, rue Moreau Duchesne  
77910 Varreddes

 01 64 33 18 29



**Bureau de Coulommiers**

87, Avenue Jehan de Brié  
77120 Coulommiers

 01 64 03 02 05



**Bureau de La Ferté-sous-Jouarre**

41 bis, av F. Roosevelt  
77260 La Ferté-sous-Jouarre

 01 60 22 02 38



**Bureau de Crépy-en-Valois**

2, bis rue Louis Armand  
60800 Crépy-en-Valois

 03 44 59 10 81

[environnement@cabinet-greuzat.com](mailto:environnement@cabinet-greuzat.com)  
<http://www.cabinet-greuzat.com>

